



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

7056^e séance

Mardi 12 novembre 2013, à 10 h 10

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Liu Jieyi	(Chine)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. De Antueno
	Australie	M ^{me} King
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Atlassi
	Pakistan	M. Siddique
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Togo	M. M'Beou

Ordre du jour

La situation en Somalie

Lettre datée du 14 octobre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Secrétaire général (S/2013/606)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Lettre datée du 14 octobre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2013/606)

Le Président (*parle en chinois*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2013/653, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Australie, les États-Unis d'Amérique, la France, le Luxembourg, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Rwanda et le Togo.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/606, qui contient une lettre datée du 14 octobre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Chine, France, Guatemala, Luxembourg, Maroc, Pakistan, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2124 (2013).

Je vais maintenant donner la parole au membre du Conseil qui souhaite faire une déclaration après l'adoption de la résolution.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a voté pour la résolution 2124 (2013), qui a été préparée par la délégation du Royaume-Uni. Nous l'avons fait pour appuyer les

efforts de l'Union africaine visant à promouvoir un règlement en Somalie sur la base du rôle déterminant que la Mission de l'Union africaine en Somalie joue pour régler la situation dans ce pays. Cependant, nous ne pouvons pas manquer de souligner que certaines de nos préoccupations n'ont pas été dûment prises en considération par les rédacteurs de la résolution lors de l'élaboration du texte.

En particulier, nous sommes gravement préoccupés par le paragraphe 21, dans lequel il est demandé au Gouvernement somalien de donner libre accès aux organisations humanitaires dans le pays. Cette exigence va à l'encontre des principes établis par l'Assemblée générale concernant la fourniture de l'aide humanitaire d'urgence. C'est étrange, étant donné que le Gouvernement fédéral somalien n'est absolument pas en mesure de contrôler une importante partie du territoire du pays.

Il est clair que les organisations humanitaires internationales quittent la Somalie ou ne s'y rendent pas, non pas parce qu'on les empêche de le faire, ce qui pourrait être imputé au Gouvernement somalien, mais à cause des conditions de sécurité dans le pays. En tentant d'instituer des principes humanitaires, le Conseil s'aventure dans un domaine qui ne relève pas de son mandat, à savoir définir des normes, une prérogative qui revient à l'Assemblée générale. À cet égard, nous tenons à souligner que nous ne considérons pas que le libellé du paragraphe 21 comme établissant un précédent.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Duale (Somalie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de participer à la présente séance sur la Somalie et de m'adresser brièvement aux membres du Conseil de sécurité.

Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de novembre, et je tiens, à travers vous, à féliciter votre prédécesseur pour la manière dont il a dirigé les travaux du Conseil durant le mois d'octobre.

J'ai eu le privilège et l'honneur de prendre la parole devant cet organe le 16 octobre 2012 (voir S/PV.6848). À l'époque, j'avais notamment évoqué les progrès qui avaient déjà été enregistrés quant aux six volets de la future politique somalienne. Ces volets,

dont il me semble que nous avons déjà entendu parler à plusieurs reprises, ont pour la plupart été mis en œuvre l'année dernière pour ce qui est de leurs composantes les plus importantes. Le 30 octobre 2013, notre Vice-Première Ministre et Ministre des affaires étrangères, S. E. M^{me} Fowsiyo Yusuf Haji Adan, a pris la parole devant cette instance, et a déclaré en toute sincérité que le Conseil aidait la Somalie depuis longtemps, ce qui est vrai (voir S/PV.7054). Nos partenaires appuient également la Somalie depuis fort longtemps. Nous espérons qu'aucune lassitude ne se fait sentir à cet égard, car, nous l'espérons également, l'on aperçoit désormais la lumière au bout du tunnel. L'engagement et le partenariat sans faille du Conseil en faveur des priorités essentielles de la Somalie se trouvent aujourd'hui à un moment décisif. La résolution 2124 (2013) stipule clairement que le Conseil de sécurité et la communauté internationale restent saisis des problèmes de la Somalie, y compris de sa paix et de sa stabilité.

Nous nous félicitons vivement que le Conseil ait pris acte de l'action menée et du concours apporté par nos braves frères et sœurs de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour débarrasser la Somalie du fléau des Chabab. Nous sommes également sensible à l'aide apportée jusqu'ici à la Somalie dans le domaine de la formation, entre autres, afin qu'elle puisse être à même de se libérer totalement des éléments des Chabab qui subsistent dans le pays.

Cela m'amène à dire que, même si nous apprécions tout à fait que l'on soutienne pleinement l'action de l'AMISOM et que l'on ait décidé de l'augmentation de ses effectifs, ainsi que d'amplifier le dispositif d'appui

logistique ou autre, nous espérons également que les contingents de l'armée somalienne combattant aux côtés de l'AMISOM pour vaincre le dernier bastion des Chabab recevront également l'appui des fonds des Nations Unies de manière plus cohérente et plus rapide. Même si le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies qui a été proposé est acceptable, le problème qui se pose est de savoir quand il deviendra une réalité.

On a accordé à l'AMISOM un délai de 18 à 24 mois pour s'acquitter de sa mission et de son mandat. Va-t-elle le faire avec l'aide du Fonds d'affectation spéciale? Sera-t-il également possible d'aider rapidement les contingents somaliens qui combattent aux côtés de l'AMISOM à libérer le reste du pays, de sorte que les objectifs relatifs à la préparation et à la tenue des élections, à l'approbation des composantes fédérales et à la réalisation de la réconciliation puissent être atteints avant 2015-2016 ?

Au nom de mon pays, de notre mission permanente à New York et du peuple somalien, je tiens à remercier de nouveau le Conseil. J'espère que tout sera mis en œuvre pour que le Fonds d'affectation spéciale soit financé et devienne opérationnel le plus rapidement possible. Sinon, ce sera une nouvelle catastrophe pour la Somalie.

Le Président (*parle en chinois*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil restera saisi de la question.

La séance est levée à 10 h 25.